Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 083-218300879-20260929-D26_61-DE

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES

Ville de Nans-les-Pins

Commune de NANS-LES-PINS

EXTRAIT
du
Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, après avoir été convoqué le 21 septembre 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Ollivier ARTUPHEL
Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (25) :
ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, HENRY Céline, PATOUX Hervé, MEDA Karine, LEROI Lysiane, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRA Marion, PAUL Ophélie, PARISIEN Anthony

Représentés (4) :
FALCONETTI Yoan donne procuration à FALCONE Josiane, CAER Richard donne procuration à VIOLA Fabrice, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey donne procuration à HENRY Céline, BANI-COPPOLA Anaïs donne procuration à CAPEL-FABRE Marie-Catherine

Résultat du vote :

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0
NSPP	:	0

Délibération n° 26-61

Urbanisme

OBJET : Approbation du périmètre et du rapport de présentation de la Zone Agricole Protégée

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment son article L112-2 et ses articles R112-1-4 à R112-1-10,
Vu la volonté de la commune d'instaurer une Zone Agricole Protégée (ZAP),
Vu le diagnostic agricole et le rapport de présentation réalisés par la Chambre d'Agriculture du Var,
Vu la délibération n°23-45 en date du 19 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait le rapport de présentation, le périmètre de la ZAP et demandait à Monsieur le Préfet de soumettre le dossier aux organismes visés à l'article R.112-1-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,
Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture du Var en date du 31 juillet 2023,
Vu l'avis favorable de l'Institut National de l'Origine de la qualité en date du 7 août 2023,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture du Var réunie le 16 octobre 2023,
Vu l'avis réputé favorable du Syndicat AOC Coteaux varois de Provence,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2025 portant ouverture et organisation d'une enquête publique pour la création d'une ZAP sur la commune de Nans-les-Pins,
Considérant et conformément à l'article R122-1-7que le dossier a été soumis à enquête publique du 5 janvier 2026 au 4 février 2026,
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 25 février 2026,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 083-218300879-20260929-D26_61-DE

Considérant que l'aire totale de la ZAP est de 1183 hectares,
Considérant la volonté du Conseil Municipal d'affirmer le caractère rural de la commune, en pérennisant et en développant son patrimoine agricole sur le territoire, et en limitant la pression foncière conduisant à l'abandon des parcelles devenant des friches,
Considérant que la ZAP, valant servitude d'utilité publique permettra ainsi de garantir sur le long terme, le classement en zone agricole et de ce fait, le maintien du terroir de la commune,

Entendu cet exposé le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le périmètre de la Zone Agricole Protégée selon le plan délimité en annexe,
- Approuve le rapport de présentation de la Zone Agricole Protégée,
- Prend acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant la création d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Nans-les-Pins,
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Var, l'arrêté permettant la finalisation du processus de création de ladite Zone Agricole Protégée.

Pour extrait conforme le 29 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Le Maire,
Ollivier ARTUPHEL.

MAIRIE DE NANS-LES-PINS (VAR)